**CHARTE**

# UN ATELIER DE REPARATION PARTICIPATIF, QU’EST-CE-QUE C’EST ?

C'est avant tout un lieu convivial, ouvert à tous, un moment de rencontre où des bénévoles vous accueillent et vous aident à réparer gratuitement vos objets personnels du quotidien, afin de leur offrir une seconde vie.

Ce concept a été créé aux Pays Bas en 2009. Il en existe actuellement plus de 1 000 dans le monde entier et 180 en France…. Bientôt 181 !

En favorisant la réutilisation, cette action permet, tout à la fois, d'économiser des ressources naturelles, de limiter les rejets de substances polluantes, de favoriser une économie décarbonée et de créer du lien. Elle introduit la notion de consommation responsable et de développement durable.

L'atelier de réparation participatif n'est pas une ressourcerie, il s'agit ici de sauver les objets avant qu'ils ne pénètrent dans le champ de la déchetterie. Par définition, un déchet est un objet abandonné.

A l'atelier participatif, le visiteur n'est pas dépossédé de son objet, il ne s'en dessaisit pas, il apprend à le découvrir autrement.

La réparation est effectuée de préférence par le visiteur, guidée par un bénévole réparateur.

Il n’est pas nécessaire d’être adhérents de l’association O’rizons pour venir à l’atelier de réparation…. Mais notre association a peu de moyens donc votre adhésion est la bienvenue.

# FONCTIONNEMENT

Tout d'abord, il faut préciser que ces réparations ne concernent pas le gros électroménager, et les réparateurs ne fournissent aucune pièce. L'atelier ne s'engage pas à fournir les pièces détachées ou consommables nécessaires à la réparation.

Les visiteurs ne viennent qu’avec un seul objet à réparer. Une fois la réparation effectuée, ils peuvent se représenter le mois suivant avec un deuxième objet.

Pour les objets ci-dessous, la réparation aura lieu exclusivement sur une table d'auto-réparation :

* appareil photo,
* télévision,
* magnétoscope / caméscope,
* vêtements,
* petits meubles,
* petit électroménager,
* luminaires,
* informatique et téléphonie,
* jouets
* etc.

*N.B. :* Pour les vélos, l’AU5V (Association des Usagers du Vélo, des Voies Vertes et Véloroutes du Valois) organise tous les 1ers samedis de chaque mois un atelier d’autoréparation dans la salle LCR aux Terriers à Pont-Sainte-Maxence.

Les bénévoles présents partagent des valeurs communes telles que la curiosité, la volonté d'apprendre et de devenir plus autonomes, l'échange, la transmission de savoir-faire, la solidarité et la préservation de l'environnement.

Les réparateurs peuvent communiquer s'ils le souhaitent leurs coordonnées aux visiteurs. Toutefois, le café participatif n'est en aucun cas garant des futures transactions entre professionnels bricoleurs ou particuliers s'étant rencontrés lors des ateliers.

Les ateliers sont ouverts les 2èmes samedi du mois (hors période estivale) de 9h à 12h. Les objets à réparer doivent être amené plutôt vers 9h et seront à reprendre (réparés ou non) à 12h.

# PARTICIPATION DES VISITEURS

Les visiteurs restent présents tout au long de la réparation. Ils participent autant que possible. Ils peuvent réparer eux-mêmes sous les conseils du réparateur en lui donnant le maximum d’information à propos de la panne, en observant la réparation, dans le but d'être capables de le refaire éventuellement ultérieurement.

Pour le bon fonctionnement, les participants s'engagent à avoir une attitude respectueuse, patiente et cordiale vis à vis des autres participants. En outre ils s'engagent à lire et respecter le document qui leur sera remis à leur arrivée.

# GARANTIE

Les réparateurs ne donnent aucune garantie sur les réparations effectuées avec leur aide et ne sont pas responsables d'un éventuel mauvais fonctionnement chez soi des objets réparés à l'atelier.

# OBJETS NON REPARES

Les réparateurs n'ont pas obligation de remonter un objet non réparé. Les visiteurs sont responsables de l'élimination appropriée des objets non réparés.

*ATTENTION, une intervention sur un objet sous garantie annule celle-ci.*

Les réparateurs font de leur mieux pour remettre en état de bon fonctionnement les objets qui leur sont présentés, mais n'ont pas d'obligation de résultat, un réparateur peut refuser de réparer un objet.

# PIECES DE RECHANGE

Le réparateur guide le visiteur pour l'achat des pièces nécessaires à la réparation à effectuer.

# COÛT

On ne jette pas, on répare ensemble dans un but non lucratif, pour le réemploi.

Les réparations et activités de l'atelier participatif sont effectuées gratuitement par des bénévoles « bricoleurs ». Toutefois, une participation de soutien au fonctionnement de l'activité est la bienvenue. Elle permet aussi d'acheter du matériel de réparation ou des boissons.

# RESPONSABILITE

Les usagers non adhérents à O'rizons couvrent eux-mêmes les risques liés à leur participation.

Les organisateurs ou réparateurs ne peuvent être tenus pour responsables des dommages occasionnés aux objets ou personnes pendant ou après les permanences de l'atelier participatif.

# A RETENIR

# N’apportez qu'un seul objet ou vêtement par personne.

# Si possible, apportez le mode d'emploi, ça aide.

# Pour les appareils audio-visuels, apportez la télécommande.

# Pour les appareils alimentés par batterie (téléphone, tablette, PC, MAC) pensez à le charger au maximum.

# Apporter tous les cordons de raccordement, blocs secteurs, rallonges, multi prises.

Pont-Sainte-Maxence, le 4 décembre 2017